



Faire le pont = obligation de travailler le samedi ?

Par **misslali95**, le **02/05/2013** à **19:36**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise de ravalement de façades (batiment), j'y suis apprentie en CAP.

Le vendredi 10 mai, tous mes collègues font le pont, je suis donc obligée de le prendre aussi, car je ne peux pas travailler seule sur un chantier.

Le problème est que mon employeur me dit que pour faire le pont, je dois travailler un samedi en mai pour le rattraper.

Ne puis-je pas le prendre sur mes congés ???

Comment ça se passe s'il me dit oui je peux, et qu'arrivé a la fin du mois il me déduit cette journée de ma paye ?

Par **P.M.**, le **02/05/2013** à **20:08**

Bonjour,

Un jour de pont peut-être effectivement récupéré et il faudrait savoir ce qui est prévu pour l'ensemble de l'entreprise...

Si l'employeur vous accorde de prendre un jour de congés payés, vous pourriez lui demander de vous le signer...